

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2013

CHAPITRE 08

MINISTERE DE LA JUSTICE

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	9
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2013	10
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	11
2.1.	PROGRAMME 107: GOUVERNANCE ET GESTION DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	13
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	14
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	14
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	14
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	15
2.2.	PROGRAMME 108: CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT	21
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	22
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	22
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	22
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	23
2.3.	PROGRAMME 109: AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENALE ET PENITENTIAIRE	29
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	30
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	30
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	30
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	31
2.4.	PROGRAMME 110: APPUI A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ATTEINTES A LA FORTUNE PUBLIQUE	34
2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	35
2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	35

2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	35
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	36
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	40
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	41
3.2.	LEÇONS APPRISES	42
3.3.	PERSPECTIVES	43

NOTE EXPLICATIVE

La loi n° 2007 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau mode de gestion budgétaire, comptable et financier dans les administrations publiques. Ce nouveau cadre concrétise la volonté politique du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur les critères de performance ». Il est également une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, malgré les résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays doit désormais faire face.

Le nouveau texte est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats. En effet, après l'adoption et la promulgation de la loi de finances n° 2012/014 du 21 décembre 2012, première élaborée en mode programme, et son exécution tout au long de l'année 2013 dans l'ensembles des ministères et autres organes institutionnels, il est nécessaire de dresser un bilan des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre dans un document appelé Rapport Annuel de Performance.

L'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) constitue à cet effet une autre grande avancée dans le déploiement des principes et normes édictés dans le nouveau Régime Financier de l'Etat. Elle permet d'une part de rendre compte des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources affectées à chaque programme et d'autre part favorise une meilleure projection des résultats à venir, tirant avantage des leçons apprises au cours de l'exercice 2013. Au terme des douze (12) mois d'exécution des 160 programmes inscrits dans la loi de finances 2013, les présents RAP - 2013, rendent compte de la mise en œuvre desdits programmes en présentant :

- Le contexte de mise en œuvre des programmes ;
- L'état de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2013 du premier cycle de budgétisation par programme ;
- Le bilan stratégique et les perspectives.

L'examen par le Parlement de cette première génération de Rapports Annuels de Performance produits par les administrations revêt un caractère essentiel dans la mesure où il inscrit dans la réalité la gestion budgétaire axée sur la performance. Il permet à travers les différentes évaluations et remises en cause, d'éprouver la réforme en cours et de réorienter la démarche en fonction des principaux constats.

Ainsi donc, l'Etat bâtit un sentier de progression ; un cercle vertueux d'améliorations continues permettant de construire pour chaque administration ou institution, une trajectoire de performance soutenue par les outils et nouvelles règles de gestion budgétaire.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

Le Gouvernement, depuis 2003, a entrepris l'amélioration de la Gouvernance à travers le Programme National de Gouvernance (PNG). Par ailleurs, il s'est engagé en 2007 dans l'élaboration d'un Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) dit de seconde génération, fondé sur la vision d'émergence économique et sociale du Cameroun. Il a abouti, en novembre 2009, à l'adoption du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dans lequel l'accent est mis sur la croissance économique qui doit permettre la réduction de la pauvreté. Le DSCE propose un cheminement progressif du Cameroun vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il constitue, en droite ligne de la Déclaration de Paris, un document de planification stratégique de référence de la politique de l'action gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement à l'horizon 2019. Ces perspectives s'inscrivent dans le cadre de la vision du développement à long terme, horizon 2035 : **« LE CAMEROUN : UN PAYS ÉMERGENT, DÉMOCRATIQUE ET UNI DANS SA DIVERSITÉ »**.

Pour atteindre les objectifs de cette vision de développement, notamment ceux de la première décennie du DSCE qui nous interpelle actuellement, le Ministère de la Justice a un rôle prépondérant à jouer à savoir : **« crédibiliser la Justice à travers le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, la facilitation de l'accès et l'amélioration de la qualité du service de la Justice , la réforme du système pénitentiaire afin de préserver la dignité humaine dans les prisons, l'équipement des services, la promotion de l'éthique et de la déontologie professionnelle »**.

Par ailleurs, la réforme des finances publiques camerounaises a connu une évolution importante avec la mise en place d'un nouveau régime financier de l'Etat en 2007, qui prend totalement effet à partir de 2013. Ce régime institutionnalise une budgétisation basée sur les programmes avec des objectifs clairs de développement et des indicateurs pertinents, dans le cadre d'une stratégie assortie d'un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) qui sera opérationnalisé à travers le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), outil ministériel de programmation pluriannuelle des dépenses publiques permettant d'établir une plus grande cohérence entre les stratégies sectorielles et les contraintes budgétaires. Du CDMT émane le Projet de Performance des Administrations (PPA) dans lequel est présenté le Budget-Programme dont l'exécution fait l'objet d'un suivi/évaluation à travers le Rapport Annuel de Performance (RAP) pour s'assurer de l'atteinte ou non des objectifs librement fixés.

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Rappel de la contribution attendue du Ministère de la Justice (MINJUSTICE) par rapport à la stratégie nationale (DSCE)

Le DSCE est le document d'orientation de toute l'action gouvernementale à l'horizon 2020. Son chapitre 5 consacré à la « Gouvernance et la Gestion Stratégique de l'Etat » contient l'ensemble des actions que devra mener le Ministère de la Justice afin de contribuer de façon significative à la croissance économique et à la création des emplois (5.1 Gouvernance et Etat de Droit, P.

97).

L'objectif assigné au Ministère de la Justice dans le DSCE est de : "**Garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques**" (Parag.366, P. 98). De manière spécifique, le MINJUSTICE doit garantir la sécurité juridique et judiciaire des affaires pour attirer un plus grand nombre d'investisseurs étrangers et inciter à la création d'entreprise et par voie de conséquence, à la création des emplois.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

La stratégie du secteur Gouvernance n'étant pas encore élaborée, les développements qui suivent sont tirés du DSCE. Deux objectifs majeurs sont poursuivis dans le secteur Gouvernance auquel appartient le Ministère de la Justice :

(i) garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques et (ii) renforcer la gestion des affaires publiques (Parag. 366 et 367 P.98).

Pour atteindre ces objectifs, les interventions vont s'orienter vers les axes ci-après :

- **le renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens :**

Dans l'optique d'améliorer l'environnement socio politique du Cameroun, et afin de rétablir la confiance et la sérénité des citoyens et des investisseurs, les autorités entendent œuvrer en vue : (i) de l'amélioration du système électoral ; (ii) de l'amélioration de l'accès et de la qualité du service de la Justice ; (iii) de la consolidation du dispositif national de promotion et de protection des droits humains ; et (iv) du renforcement du maintien de l'ordre, la sécurité aux frontières, et la protection civile. Les actions et mesures du Ministère de la Justice viseront principalement à crédibiliser la Justice à travers le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire et la facilitation de l'accès et l'amélioration de la qualité du service de la Justice. A cet effet, l'accent sera mis sur les mécanismes susceptibles de renforcer l'indépendance des Magistrats, la poursuite de la construction des tribunaux, le recrutement et le renforcement des capacités des personnels, l'informatisation des procédures, l'équipement des services et la promotion de l'éthique et de la déontologie professionnelle.

- **l'amélioration de l'environnement des affaires :**

L'action du Gouvernement dans ce cadre portera notamment sur le renforcement du suivi et du dialogue sur le climat des affaires avec le secteur privé, la poursuite de l'harmonisation du cadre juridique avec le droit de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires dit droit OHADA et la mise en œuvre de la charte des investissements. Le Sous-secteur Justice se préoccupe principalement de l'harmonisation du cadre juridique avec le droit OHADA qui devrait favoriser la mise en place de toutes les structures, procédures et instruments juridiques prévus par le droit communautaire. En particulier, il sera question de traduire les Actes Uniformes OHADA en anglais et poursuivre la formation des acteurs du secteur.

- **le renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds :**

Pour réduire considérablement la corruption, le Gouvernement s'engage à intensifier les actions nécessaires pour combattre le phénomène à travers le renforcement des mécanismes de lutte

avec l'implication effective de l'exécutif et du judiciaire, et, au besoin, le renforcement du dispositif légal anti-corruption. Les actions à mener par le MINJUSTICE porteront notamment sur: la systématisation de la réédition des comptes ; la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indéliçables et la récupération des fonds détournés ; l'intensification des campagnes d'éducation et de sensibilisation des populations sur les valeurs morales, l'intérêt général et le bien public ainsi qu'une meilleure communication sur les actions déjà menées et sur les sanctions effectivement infligées aux personnes condamnées dans le cadre de la lutte contre la corruption.

Rappel du champ de compétence du Ministère de la Justice en rapport avec l'organisation gouvernementale

Les missions spécifiques qui ont été assignées au Ministère de la Justice dans le décret n°2012/389 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Justice sont :

- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la nationalité, aux règles concernant les conflits des lois, au statut des Magistrats, à l'organisation et au fonctionnement de la Haute Cour de Justice, de la Cour Suprême, du Conseil Supérieur de la Magistrature et à l'organisation judiciaire ;
- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs au statut des personnes et des biens, au régime des obligations et contrats en matière civile et commerciale, aux règles de procédure et de compétence devant toutes les juridictions civiles, au droit pénal général et spécial, à l'organisation des professions d'Avocat et d'Auxiliaires de Justice;
- l'instruction des dossiers de recours en grâce et de libération conditionnelle ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique pénitentiaire;
- l'organisation et le suivi du fonctionnement des établissements pénitentiaires ainsi que la gestion des personnels relevant de l'Administration Pénitentiaire ;
- la conservation et l'apposition du sceau de la République du Cameroun ;
- le suivi du contentieux de l'Etat ;
- le suivi de la mise en œuvre de la politique pénale ;
- la coopération judiciaire, en liaison avec le Ministère des relations extérieures ;
- le suivi des dossiers OHADA, en liaison avec le Ministère des Finances et les Départements Ministériels concernés ;
- le suivi des Droits de l'Homme et de la lutte contre la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- le suivi des activités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) ;
- le suivi des professions d'Avocat, de Notaire, d'Huissier et autres Auxiliaires de Justice.

Par ailleurs :

- le Ministre de la Justice préside les Commissions de Réforme Législative et Judiciaire et assure le fonctionnement des juridictions ;
- il suit les activités de la Cour Internationale de Justice (CIJ), de la Cour Pénale Internationale (CPI) et du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme

(UNHCHR), en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ;

- il est le Conseil du Gouvernement en matière judiciaire ;
- il exerce la tutelle sur l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les programmes du Ministère de la Justice ont été mis en œuvre en 2013 dans un contexte marqué notamment par :

- l'application de la réforme budgétaire de l'Etat telle qu'éditée par la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier au Cameroun ;
- la promulgation d'une loi des finances ambitieuse ;
- le démarrage des grands chantiers du Ministère de la Justice ;
- la tenue des élections sénatoriales, législatives et municipales.

1.3.1 la mise en œuvre de la réforme budgétaire de l'Etat

L'année 2013 est celle de l'entrée en vigueur du Budget-Programme au Cameroun et au niveau du Ministère de la Justice, quatre programmes définis dans la stratégie du Sous-secteur Justice et couvrant l'ensemble des activités sont mis en œuvre soit trois spécifiques et un support, à savoir :

- Consolidation de l'Etat de droit ;
- Amélioration de la Politique Pénale et Pénitentiaire ;
- Appui à la lutte contre la corruption et les atteintes à la fortune publique ;
- Gouvernance et gestion du Sous-secteur Justice.

1.3.2 La promulgation d'une loi de finances ambitieuse

Le budget de l'Etat connaît en 2013 une nette augmentation par rapport à l'exercice 2012.

L'enveloppe budgétaire allouée au Ministère de la Justice en 2013 s'élevait à **33 119 000 000 FCFA** et était répartie comme suit :

Ø Fonctionnement : 30 619 000 000 FCFA ;

Ø Investissement : 2 500 000 000 FCFA.

En 2012, cette enveloppe était de 20 000 000 000 FCFA soit 18 000 000 000 FCFA pour le budget de fonctionnement et 2 000 000 000 FCFA pour l'investissement.

En ce qui concerne particulièrement l'investissement en 2013, il faut relever que les dotations en Autorisation d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP) s'élevaient par programme ainsi qu'il suit :

- Programme 107 : Gouvernance et Gestion du Sous-secteur : AE = 1 645 760 000, CP= 665 000 000 ;
- Programme 108 : Consolidation de l'Etat de Droit : AE = 635 000 000, CP = 235 000 000 ;
- Programme 109 : Amélioration de la politique pénale et pénitentiaire : AE = 100 000 000, CP = 100 000 000 ;
- Programme 110 : Appui à la lutte contre la corruption et les atteintes à la fortune

publique : AE= 8 300 000 000, CP = 1 500 000 000.

Cette embellie a permis de renforcer les dotations budgétaires affectées au fonctionnement des services centraux, des juridictions et des établissements pénitentiaires.

1.3.3 - Le démarrage des grands chantiers du MINJUSTICE

L'un des défis majeurs que doit relever le MINJUSTICE est la modernisation de ses infrastructures. A cet effet, un ambitieux programme de développement des infrastructures judiciaires et carcérales a été élaboré. C'est dans ce cadre qu'en 2013 les chantiers ci-dessous ont démarré :

- l'extension du bâtiment central du MINJUSTICE ;
- la construction du Complexe Moderne des Services judiciaires ;
- la réalisation des études techniques et architecturales pour la construction du Palais de Justice de Mbalmayo.

1.3.4 - Le calendrier électoral

L'année 2013 a été marquée par la tenue des élections sénatoriales, législatives et municipales. Le MINJUSTICE est un acteur important du processus électoral au Cameroun.

D'autres faits non moins importants ont influencé l'exécution du budget 2013 au MINJUSTICE. Il s'agit de :

- l'intégration des frais alloués au paiement des états d'émoluments dans le budget du Ministère de la Justice, dans l'optique de la maîtrise de l'évolution de ce poste de dépenses ;
- la mise à la disposition du MINJUSTICE par le Chef de l'Etat d'une dotation spéciale de 1 125 000 000 pour l'acquisition des effets d'habillement des personnels pénitentiaires, alors que la dotation annuelle traditionnellement allouée ne dépasse pas 200 millions ;
- l'arrivée d'un nouvel acteur en l'occurrence le Ministère des Marchés Publics (MINMAP) dans le processus de passation des marchés publics au Cameroun.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2013

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

Il est question dans cette rubrique de jauger la capacité d'absorption des crédits par le Ministère de la Justice pour une meilleure visibilité de l'efficacité des programmes mis en place et de s'assurer de l'effectivité de la satisfaction des populations au profit desquelles les politiques publiques sont élaborées.

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 107

GOUVERNANCE ET GESTION DU SOUS-SECTEUR JUSTICE

Responsable du programme

NOAH MARIE

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Garantir la bonne exécution des programmes	
Indicateur	Intitulé:	Taux d'exécution des programmes du MINJUSTICE
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	0.0
	Année de référence:	
	Valeur Cible	100.0
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES RESSOURCES HUMAINES
	Action 02:	MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS
	Action 03:	AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES
	Action 04:	AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES
	Action 05:	DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION
	Action 06:	SECURISATION DES RECETTES JUDICIAIRES
DOTATIONS INITIALES	AE	CP
	10 122 476 000	9 141 716 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NOAH MARIE,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	Cinq projets sur sept	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	71,42	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE	CP
	10 107 766 931	9 127 006 931
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE	Ecart CP
	14 709 069	14 709 069
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE	CP
	6 161 008 578	5 176 801 251
TAUX DE CONSOMMATION	60,96 %	56,72 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Signature tardive des contrats	
PERSPECTIVES 2014	Un meilleur montage des dossiers pour leur lancement dès le début de l'exercice	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES RESSOURCES HUMAINES								
OBJECTIF	Promouvoir les ressources humaines de qualité							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage de personnels recyclés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 52,08	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		25.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		65.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		500					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	198 000 000	198 000 000	198 000 000	198 000 000	138 201 372	138 201 372	69,8 %	69,8 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Les formations sont effectuées conformément au document de plan triennal (2013/2015) de formation du Ministère de la Justice.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - organisation de plusieurs sessions de formation sur le droit OHADA à l'Ecole Régionale Supérieure de Magistrature (ERSUMA) à Porto Novo ; - organisation de plusieurs sessions de formation/recyclage à l'ENAM ; - organisation de trois (03) sessions de formation/ recyclage à l'ENAP ; organisation de deux (02) sessions de formation pour les personnels chargés du budget (Marchés Publics et Budget-Programme).							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Ce résultat se justifie par la non disponibilité des ressources financières en temps réel.							
Perspectives 2014	Poursuite du renforcement des capacités conformément au plan de formation existant, par 05 sessions pour les Magistrats, 06 pour les personnels non magistrats, 06 pour les personnels pénitentiaires et une session pour les jeunes recrues.							

Action 02 MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS

OBJECTIF	Moderniser le cadre et les outils de travail							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'infrastructures construites, aménagées et équipées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 71,42%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2011					
	Valeur de référence:		3.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		9.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 677 760 000	697 000 000	1 663 060 931	682 300 931	1 640 503 143	676 129 288	98,6 %	99,1 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'améliorer l'offre en bureaux dans les services centraux ; - Nécessité d'optimiser les conditions de travail ; - Nécessité de regroupement des services dispersés dans la ville. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> · études architecturales, techniques et géotechniques pour les travaux d'extension du bâtiment central du Ministère de la Justice ; · réhabilitation des ascenseurs ; · pose des carreaux et des stores dans les bureaux du bâtiment central et annexe ; acquisition des ordinateurs et de mobiliers de bureaux.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les dotations du Budget de Fonctionnement (BF) sont supérieures à celles du Budget d'Investissement (BIP) ce qui justifie le niveau élevé du taux de réalisation. Elles ont permis de réhabiliter et d'équiper plusieurs bureaux des bâtiments central et annexe.							
Perspectives 2014	Conduire à terme les projets d'investissement entamés							

Action 03 AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

OBJECTIF	Assurer le pilotage et la coordination des services							
Indicateur	Intitulé:		Taux de réalisation du programme				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 85%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2011					
	Valeur de référence:		86.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		99.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		85%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	8 010 716 000	8 010 716 000	8 010 706 000	8 010 706 000	4 227 512 448	4 207 678 976	52,77 %	52,53 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le fonctionnement quotidien courant (traitement des dossiers, production documentaire) induit une consommation très importante des fournitures et matériels de bureaux (encre, papier ...)							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> • prise en charge des dépenses incompressibles (salaires, eau, électricité, téléphone) achat de consommables, de fournitures et matériels de bureaux 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Nombre de plus en plus croissant de dossiers à traiter.							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> • arriver à maîtriser les dépenses de fonctionnement ; • parvenir à l'informatisation des services ; • parvenir à l'archivage numérique des documents. 							

Action 04 AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

OBJECTIF	Renforcer la planification, la budgétisation, l'exécution et le suivi/évaluation des ressources financières								
Indicateur	Intitulé:	Le Budget-programme est élaboré et bien exécuté						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 85,71%	
	Unité de mesure	nb							
	Année de référence:	2011							
	Valeur de référence:	0.0							
	Année cible:	2013							
	Valeur Cible	1.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	141 000 000	141 000 000	141 000 000	141 000 000	103 847 766	103 847 766	73,65 %	73,65 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Arrimage des acteurs aux exigences du Budget-Programme. Il est question d'impliquer et d'imprégner les responsables concernés au nouveau processus d'élaboration du Budget-Programme et sur l'importance des documents à produire à chaque étape.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Elaboration des documents de planification et de programmation budgétaire (PAP, CDMT, rapport pré conférence, rapport CIEP, PPA).								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les ressources allouées à cette action ont servi à la production des documents exigés								
Perspectives 2014	Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de pilotage par la désignation des responsables des actions et des contrôleurs de gestion.								

Action 05 DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION

OBJECTIF	Disposer des données chiffrées sur les activités judiciaires et pénitentiaires							
Indicateur	Intitulé:		Existence d'un rapport de statistique annuel				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		1.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	67 500 000	67 500 000	67 500 000	67 500 000	27 025 249	27 025 249	40,04 %	40,04 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - absence des données statistiques sur les activités du Ministère de la Justice en général ; - manque de statisticiens de formation, le seul qui existait étant déjà à la retraite ; l'entrée en vigueur du Budget-Programme qui exige des données chiffrées pour renseigner les indicateurs de résultats des programmes et des actions							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> • missions déployées sur le terrain pour la collecte des données dans les juridictions pour les années 2010, 2011 et 2012 ; • exploitation et analyse des données collectées (en cours) ; élaboration et validation d'un questionnaire harmonisé pour la collecte des données statistiques dans les prisons.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Il est à noter que sur les ressources financières allouées à l'Action, 30 000 000 FCFA étaient consacrés à la maintenance des juridictions de Yaoundé déjà informatisées. 7 025 249 ont été consacrés à l'activité statistique proprement dite et ont servi à la collecte des données dans les juridictions du pays, à l'exploitation et à l'analyse des données collectées, à l'élaboration et la validation du questionnaire statistique des prisons.							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> • poursuivre l'exploitation et l'analyse des données collectées et produire les bulletins statistiques des années 2010, 2011 et 2012 ; • engager assez tôt les activités de collecte de données pour pouvoir respecter les délais ; • recruter un statisticien ; former les acteurs du circuit de production des données statistiques (Greffiers, Gardiens de Prison, Informaticiens de la Chancellerie...).							

Action 06 SECURISATION DES RECETTES JUDICIAIRES

OBJECTIF	Améliorer le recouvrement des recettes judiciaires afin d'en avoir la maîtrise							
Indicateur	Intitulé:		Montant des recettes recouvrées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		20.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		75.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	27 500 000	27 500 000	27 500 000	27 500 000	23 918 600	23 918 600	86,98 %	86,98 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La budgétisation des frais de Justice impose la maîtrise des montants recouverts par rapport aux condamnations pécuniaires. Il faudrait connaître avec exactitude les recettes et les dépenses							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Collecte des informations sur les condamnations pécuniaires dans certaines juridictions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tignère ; - Cour d'Appel du Centre, TGI/Mfoundi, TPI/Yaoundé Centre administratif, TPGE/BAFIA, TPGE/MFOU, TPGE/Ngoumou, TPGE/Eséka, TPGE/Mbalmayo ; - Cour d'Appel de l'Extrême-Nord, TGI/Diamaré, TPI/Maroua, TPGE/Mora, TPGE/Mokolo ; - Cour d'Appel du Nord, TGI/Bénoué, TPI/Garoua, TPGE/Poli, TPGE/Tcholliré ; - Cour d'Appel du Nord-Ouest, TPI/Bali ; - Cour d'Appel du Sud, TGI/Mvila, TPI/Ebolowa, TPI/Djoum, TPI/Bengbis, TPGE/Ambam ; - TPI/Limbé. <p>Les extraits dans ces activités sont les rapports de mission et le document de synthèse.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les ressources allouées en 2013 ont été destinées aux missions sur le terrain pour la collecte des données.							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> • poursuivre la collecte des données dans toutes les juridictions <p>élaborer le rapport statistique qui devrait être actualisé chaque année.</p>							

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 108

CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT

Responsable du programme

MAHOUE MICHEL

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Améliorer l'accès et la qualité du service de la justice.	
Indicateur	Intitulé:	Délais de traitement des affaires
	Unité de mesure	MM
	Valeur de référence:	36.0
	Année de référence:	
	Valeur Cible	12.0
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DU POUVOIR JUDICIAIRE
	Action 02:	MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LÉGISLATION
	Action 03:	PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME
	Action 04:	ACCÈS À LA JUSTICE
	Action 05:	EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE
	Action 06:	AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES
DOTATIONS INITIALES	AE	CP
	12 310 971 000	11 910 970 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MAHOUE MICHEL,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	34 mois	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE	CP
	12 769 558 975	12 369 557 975
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -458 587 975	Ecart CP -458 587 975
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE	CP
	5 289 471 385	5 280 009 339
TAUX DE CONSOMMATION	41,42 %	42,69 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES		
PERSPECTIVES 2014	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre les efforts en vue de réduire davantage les délais de traitement des affaires ; - démarrer les travaux de construction du Palais de Justice de mbalmayo ; - poursuivre les travaux de construction du Palais de Justice de Mbouda ; - poursuivre la réhabilitation de certains Palais de Justice ; - équiper certaines juridictions. <p>poursuivre l'uniformisation des textes nationaux</p>	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DU POUVOIR JUDICIAIRE									
OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement des juridictions								
Indicateur	Intitulé:	indice de perception de la justice (pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées)						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2008							
	Valeur de référence:	30.0							
	Année cible:	2015							
	Valeur Cible	60.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	2 168 071 000	2 168 070 000	2 168 081 000	2 168 080 000	1 931 761 318	1 922 622 418	89,1 %	88,68 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - récriminations récurrentes des justiciables sur les lenteurs dans le traitement de leurs procédures judiciaires; - engorgement des rôles d'audience dans les juridictions ; - insuffisance des moyens matériels et financiers alloués aux juridictions ; - délai de détention provisoire assez long. 								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - règlement des litiges par les sièges des juridictions ; - défense des intérêts de la société par les parquets près les juridictions ; gestion des dossiers de procédure par les greffes des juridictions.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Ce résultat s'explique par un léger accroissement des moyens de fonctionnement des juridictions qui a permis l'acquisition du matériel et des consommables nécessaires au traitement rapide des dossiers de procédure.								
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> - maintenir la dynamique d'accroissement des moyens alloués aux juridictions et renforcer leurs ressources humaines (en quantité et en capacité) ; changer l'objectif de l'action pour qu'il devienne : « Assurer l'effectivité de l'indépendance et de l'impartialité du juge » avec pour indicateur « nombre de dénonciations des acteurs de la Justice ». Ce changement d'objectif va induire l'extraction des activités menées par les juridictions pour en faire une action à part intitulée « Activités juridictionnelles ».								

Action 02 MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LÉGISLATION

OBJECTIF	Mettre les textes à la disposition des citoyens							
Indicateur	Intitulé:		codes élaborés ou révisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2011					
	Valeur de référence:		8.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		8.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	91 000 000	91 000 000	91 000 000	91 000 000	79 354 597	79 354 597	87,2 %	87,2 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>- la mise en œuvre de l'action intervient pendant que le pays est dans un processus d'uniformisation de la pratique du droit sur l'étendue du territoire national (systèmes juridiques anglophone et francophone), à l'instar du Code de Procédure Pénale ; elle intervient également pendant que les textes ci-dessus cités étaient déjà pour la plupart en cours d'élaboration.</p>							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - avant-projet de refonte du Code Pénal finalisé ; - avant-projet de texte sur la médiation/conciliation finalisé ; - avant-projet de décret modifiant celui portant organisation de la profession de Notaire finalisé ; - projet de décret modifiant celui portant organisation de la profession d'Huissier de Justice et d'Agent d'Exécution finalisé ; - avant-projet de Code Civil relu ; - avant-projet de Code de Procédure Civile et Commerciale relu ; - avant-projet du décret de création de l'Institut National des Etudes Judiciaires relu et transmis pour observations au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, aux Présidents des Chambres Nationales respectives des Notaires et des Huissiers de Justice et Agents d'Exécution. · Intervention des Décrets : - n° 2013/131 du 03 mai 2013 portant création, organisation du Corps Spécialisé d'Officiers de Police Judiciaire du Tribunal Criminel Spécial (TCS) ; - n° 2013/234 du 18 juillet 2013 portant réglementation des annonces légales et judiciaires ; - n° 2013/288 du 04 septembre 2013 fixant les modalités de restitution du corps du délit. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les moyens alloués à l'action ont permis de finaliser la plupart des textes en chantier et d'en réviser d'autres.							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre l'uniformisation des textes nationaux ; - mettre en conformité les textes nationaux avec les normes internationales ; <p>renforcer les capacités des personnels sur la rédaction des textes législatifs et réglementaires 79 354 597</p>							

Action 03 PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

OBJECTIF	Promouvoir et faire respecter les droits de l'homme							
Indicateur	Intitulé:		nombre de campagnes de formation et de sensibilisation des acteurs de la chaîne de répression				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2011					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		25.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	73 000 000	73 000 000	73 000 000	73 000 000	58 079 846	57 759 846	79,56 %	79,12 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - constat général de violation récurrente des Droits de l'Homme ; - la mise en œuvre de cette action intervient alors que le Ministère de la Justice avait pour tradition, depuis 2005, de produire un Rapport annuel sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun ; elle intervient également au regard des engagements pris par le Cameroun au plan international, notamment par la ratification des instruments conventionnels relatifs aux Droits de l'Homme. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - rapport annuel sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2012 élaboré ; - les acteurs du Sous-secteur formés sur les Droits de l'Homme ; - document récapitulatif des textes nationaux et internationaux sur les droits de l'Homme élaboré ; <p>poursuite de la politique de coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux de promotion et de protection des Droits de l'Homme (ratification des instruments conventionnels relatifs aux Droits de l'Homme et participation régulière aux sessions du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies et de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples).</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Le Rapport du Ministère de la Justice sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun présente les principaux faits et actes qui ont animé l'actualité des Droits de l'Homme et qui ont plus ou moins marqué l'opinion nationale et internationale. Il présente également l'action gouvernementale dans le cadre de l'obligation qui incombe à l'Etat de respecter, de protéger, de promouvoir et de réaliser les Droits de l'Homme. C'est donc un bon outil de sensibilisation et de promotion des Droits de l'Homme au Cameroun.</p>							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre la production du Rapport annuel sur l'état des Droits de l'Homme ; - poursuivre la politique de coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux de promotion et de protection des Droits de l'Homme ; - élaborer et mettre en œuvre le Plan National de Protection des Droits de l'Homme ; - vulgariser les enseignements sur les Droits de l'Homme au Cameroun ; <p>accroître les moyens pour la formation des acteurs du Sous-secteur sur les Droits de l'Homme.</p>							

Action 04 ACCÈS À LA JUSTICE

OBJECTIF	Moderniser le cadre et les outils de travail de droit écrit							
Indicateur	Intitulé:		nombre de juridictions construites, réhabilitées et équipées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		2.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		10.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	9 908 900 000	9 508 900 000	10 367 477 975	9 967 477 975	3 172 108 717	3 172 105 571	30,59 %	31,82 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance et vétusté des locaux (bureaux et salles d'audience) - cadre de travail inapproprié dans les juridictions ; - Justice non vulgarisée par rapport à son fonctionnement, ses pratiques, ses compétences et modes de saisine - coût des frais de Justice assez élevé pour le citoyen ordinaire 							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - construction de la Cour d'Appel de l'Adamaoua achevée; - travaux de construction du Palais de Justice de Mbouda poursuivis; - études pour la construction du Palais de Justice de Mbalmayo réalisées. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les ressources de l'action ont permis de payer les arriérés dus au prestataire qui a achevé les travaux de construction de la Cour d'Appel de l'Adamaoua. Elles ont aussi permis de poursuivre la construction du Palais de Justice de Mbouda et réaliser les études pour la construction de celui de Mbalmayo.							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre la construction des palais de Justice ; - améliorer le cadre de travail dans les juridictions ; - répertorier et sécuriser le patrimoine foncier de la Justice ; - encourager le recours aux pratiques d'arbitrage ; - vulgariser la Justice, ses pratiques, ses compétences et ses modes de saisine ; <p>en 2014, l'indicateur de résultat de l'objectif va changer pour devenir « Nombre de saisines de la Justice »</p>							

Action 05 EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE

OBJECTIF	Réparer intégralement le préjudice subi							
Indicateur	Intitulé:		taux d'exécution des décisions de justice				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2011					
	Valeur de référence:		30.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		70.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	47 000 000	47 000 000	47 000 000	47 000 000	28 467 331	2 828 467 331	60,57 %	60,57 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - faible taux d'exécution des décisions de Justice ; - énormes difficultés rencontrées lors de l'établissement et la signification/notification des pièces d'exécution ; 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - les acteurs du Sous-secteur sont formés sur les techniques d'identification des parties ; - les moyens de contrôle de la Direction des Professions Judiciaires sont renforcés ; 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)								
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des mécanismes susceptibles de faciliter la rédaction des décisions de Justice ; - aménager des services de l'Enregistrement dans la presque totalité des juridictions ; - mettre en place et vulgariser les techniques d'identification des parties au procès dès l'enquête préliminaire. 							

Action 06 AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

OBJECTIF	Contribuer à rendre le Cameroun attrayant pour les investisseurs étrangers							
Indicateur	Intitulé:	pourcentage de saisies - attributions abusives des créances recouvrées					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2010						
	Valeur de référence:	75.0						
	Année cible:	2015						
	Valeur Cible	90.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	23 000 000	23 000 000	23 000 000	23 000 000	19 699 576	19 699 576	85.65 %	85.65 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - mauvais classement du Cameroun par les organismes internationaux d'évaluation des pays en matière de climat des affaires ; - l'entrée en vigueur des Traités de l'OHADA ; mauvaise application du Droit OHADA par les acteurs du Sous-secteur 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Secteur privé/Justice sont organisées;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les textes sur le droit des affaires sont vulgarisés ; - 40 Magistrats, Avocats, Huissiers de Justice et Experts-comptables sont formés à l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de Porto Novo au Bénin sur le Droit OHADA ; - des Chambres Commerciales effectivement créées et mises en fonctionnement dans les Tribunaux de Première Instance (TPI) et Tribunaux de Grande Instance (TGI) ; - 02 sessions du Comité Ad-Hoc de suivi des saisies-attribution de créances tenues, dont les travaux ont abouti à la régression des cas de saisies-attribution abusives des créances ; <p>01 voyage d'étude sur la Justice commerciale française à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) à l'intention de 06 Magistrats des Chambres commerciales des juridictions d'instance de Yaoundé et de Douala effectué</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)								
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre le dialogue entre la Justice et le secteur privé ; - poursuivre la formation des acteurs du Sous-secteur sur le Droit OHADA ; - poursuivre l'amélioration et la modernisation de la Justice commerciale ; - mieux formuler l'objectif qui va devenir : « Contribuer à rendre le Cameroun attrayant pour les investisseurs tant nationaux qu'étrangers » <p>changer l'indicateur des résultats en « nombre d'acteurs du sous secteur formés en droit des affaires ».</p>							

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 109

AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENALE ET PENITENTIAIRE

Responsable du programme

OVALE ZE -

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Améliorer les conditions de détention et préparer à la réinsertion sociale des détenus	
Indicateur	Intitulé:	Taux de surpopulation carcérale
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	157.0
	Année de référence:	
	Valeur Cible	100.0
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION
	Action 02:	PRÉPARATION À LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENUS
	Action 03:	COORDINATION ET PILOTAGE DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE
DOTATIONS INITIALES	AE 7 727 814 000	CP 7 727 814 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	OVALE ZE -,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	14,86% projection 2013 15,82	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 7 727 814 000	CP 7 727 814 000
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 0	Ecart CP 0
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 6 753 626 565	CP 6 340 626 765
TAUX DE CONSOMMATION	87,39 %	82,25 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Les ressources allouées au programme ont connu un taux de consommation satisfaisant. Seul le marché relatif à l'acquisition des effets d'habillement des personnels pénitentiaires, d'un montant global 226 520 145 FCFA, n'a pu être ordonnancé à cause des difficultés liées à la spécificité de cette commande.	
PERSPECTIVES 2014	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser les études techniques et géotechniques pour la construction des prisons de Bali et de Mbankomo; - poursuivre la revalorisation du coût de la ration pénale ; - poursuivre la réhabilitation, l'équipement en matériels spécifiques des prisons et l'aménagement des points d'eau ; - démarrer les travaux de construction des prisons de Douala, Mbankomo et Bali ; - reprendre les travaux de construction des prisons de Bengbis, Mundemba et Bangem ; - créer des champs et fermes pénitentiaires ; renforcer les capacités des personnels pénitentiaires	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION								
OBJECTIF	- Améliorer l'alimentation des détenus - Assainir le milieu carcéral							
Indicateur	Intitulé:		Coût de ration pénale journalière par détenu				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:		2011					
	Valeur de référence:		155.0					
	Année cible:		2014					
	Valeur Cible		500.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	2 722 728 000	2 722 728 000	2 722 728 000	2 722 728 000	2 646 232 793	2 646 232 793	97,19 %	97,19 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Constat généralisé de surpopulation carcérale et de mauvaises conditions de détention dans les prisons du pays ; mise en œuvre de la réforme du système pénitentiaire							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- réhabilitation de la Prison Centrale de Douala et augmentation de 25 places supplémentaires ; - couverture sanitaire améliorée dans les prisons ; alimentation des détenus améliorée.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Cette action a été exécutée de façon satisfaisante, ce qui a permis au 31 décembre 2013 : - de disposer de 03 nouvelles cellules de 40 places chacune à la Prison Centrale de Douala ; - d'obtenir un taux de morbidité légèrement à la baisse dans l'ensemble des prisons. Ces efforts ont cependant été fragilisés par la résurgence des phénomènes criminels qui ont eu pour corolaire, l'augmentation des effectifs des détenus malgré l'appropriation du Code de Procédure Pénale.							
Perspectives 2014	- poursuivre la revalorisation du taux quotidien de la ration pénale ; - poursuivre la revalorisation du taux annuel de couverture sanitaire ; - poursuivre la construction des prisons ; - poursuivre la réhabilitation des prisons ; - poursuivre l'aménagement des points d'eau dans les prisons ; - poursuivre l'équipement des prisons ; - créer les quartiers spéciaux ; - poursuivre l'encadrement psychosociale des détenus mineurs et des femmes ; organiser les transfèrements des détenus.							

Action 02 PRÉPARATION À LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉTENU(S)

OBJECTIF	Lutter contre la récidive							
Indicateur	Intitulé:		nombre de détenus formés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		250.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		5000.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	22 320 000	22 320 000	89,28 %	89,28 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action est mise en œuvre pendant que les pouvoirs publics veulent mettre sur pied des activités de production dans les prisons et lutter contre la recrudescence du phénomène de récidive des anciens détenus.							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	création de petites unités de formation (élevage, agriculture) dans 16 prisons ; - recrutement des personnels pénitentiaires spécialisés (10 techniciens d'élevage, 10 techniciens d'agriculture, 02 médecins vétérinaires et 02 Ingénieurs Agronomes).							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'utilisation de ces 25 millions a permis la formation de 100 détenus							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> - créer une régie industrielle pénitentiaire ; - mettre en place un fonds d'appui pour la réinsertion sociale des détenus ; - relancer la prison de production de Upper farms ; - atteindre l'objectif fixé (500 à 1000 détenus par an) ; - créer des fermes pénitentiaires ; - créer des champs pénitentiaires ; <p>poursuivre le recrutement des personnels spécialisés.</p>							

Action 03 COORDINATION ET PILOTAGE DU SYSTEME PENITENTIAIRE

OBJECTIF	Veiller à la bonne application de la politique pénitentiaire							
Indicateur	Intitulé:		Taux d'exécution du programme				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	4 980 086 000	4 980 086 000	4 980 086 000	4 980 086 000	4 085 073 772	3 672 073 972	82,02 %	73,74 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La coordination et le pilotage du système pénitentiaire ont été exécutés dans un contexte budgétaire marqué par l'avènement du Budget-Programme							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>recrutement de 334 personnels pénitentiaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisition des effets d'habillement des personnels pénitentiaires ; - recyclage des personnels de l'Administration pénitentiaire ; - les personnels sont motivés et les dossiers sont traités dans les délais. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les ressources allouées à l'action ont connu un taux de consommation satisfaisant. Seul le marché relatif à l'acquisition des effets d'habillement des personnels pénitentiaires, d'un montant global 226 520 145 FCFA n'a pu être ordonnancé à cause des difficultés liées à la spécificité de cette commande							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre le recrutement des personnels pénitentiaires ; - mettre en œuvre du Schéma Directeur Informatique de l'Administration Pénitentiaire ; - acquérir des véhicules cellulaires pour le transport des détenus ; - acquérir des véhicules de ravitaillement pour les prisons ; - acquérir le matériel de sécurité ; - renforcer les capacités des personnels par des formations continues; - améliorer les conditions de travail ; - réaliser les études pour la construction de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire ; - réhabiliter l'ENAP ; <p>réaliser les études pour la construction des 10 Délégations Régionales.</p>							

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.4. PROGRAMME 110

APPUI A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ATTEINTES A
LA FORTUNE PUBLIQUE

Responsable du programme

MVONDO EVEZOO JEAN PIERRE

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Intensifier les actions et mécanismes de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite	
Indicateur	Intitulé:	Taux de recouvrement des fonds détournés
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	0.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	60.0
	Année cible:	2015
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: PRÉVENTION DE LA CORRUPTION Action 02: RÉPRESSION DE LA CORRUPTION Action 03: RECOUVREMENT DES FONDS DÉTOURNÉS Action 04: COORDINATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME	
DOTATIONS INITIALES	AE 11 138 500 000	CP 4 338 500 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MVONDO EVEZOO JEAN PIERRE,	

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	61 % (le chiffre souhaité en fin 2013 était de 62,5 %)	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 10 694 621 094	CP 3 894 621 094
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 443 878 906	Ecart CP 443 878 906
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 069 406 474	CP 1 675 938 759
TAUX DE CONSOMMATION	19,34 %	43,03 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	-retard dans la mise en place du cadre institutionnel relatif à la restitution du corps du délit (le texte y relatif a été signé en septembre 2013) - retard dans la signature du marché relatif à la construction de l'immeuble devant abriter le TCS.	
PERSPECTIVES 2014	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre davantage la lutte contre la corruption tant dans le Sous-secteur Justice qu'au plan national en systématisant les sanctions contre les coupables ; - sensibiliser et former les acteurs du Sous-secteur Justice sur les méfaits de la corruption ; - intensifier les contrôles dans les juridictions et les établissements pénitentiaires ; - renforcer les capacités des Magistrats et des Greffiers en matière de lutte contre la corruption ; - appliquer les dispositions du décret N° 2013/288 fixant les modalités de restitution du corps du délit ; - rendre automatique l'arrêt des poursuites dès restitution du corps du délit ; - démarrer le chantier de construction du complexe des services judiciaires. 	

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 PRÉVENTION DE LA CORRUPTION									
OBJECTIF	Assainir les comportements dans les services judiciaires et pénitentiaires								
Indicateur	Intitulé:	pourcentage de juridictions et prisons contrôlées						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2011							
	Valeur de référence:	20.0							
	Année cible:	2015							
	Valeur Cible	70.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000	18 846 727	18 846 727	89,75 %	89,75 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	l'organisation des élections au courant de l'année 2013 a considérablement influencé cette action en raison de la forte implication des services judiciaires dans le processus électoral								
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	Des contrôles ont été effectués dans certaines juridictions et prisons. A l'issue de ceux-ci, des rapports de mission ont été rédigés.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	le nombre de juridictions et de prisons contrôlées reste en deçà du chiffre souhaité en raison de l'insuffisance des moyens tant matériels, humains que financiers disponibles.								
Perspectives 2014	sensibiliser et former les acteurs du Sous-secteur Justice sur les méfaits de la corruption ; - accentuer les contrôles réguliers d'un plus grand nombre de juridictions et de prisons ; - doter les services de contrôle de moyens adéquats.								

Action 02 RÉPRESSION DE LA CORRUPTION

OBJECTIF	Contribuer à la réduction du phénomène de corruption et d'enrichissement illicite au Cameroun							
Indicateur	Intitulé:		Taux de sanctions infligées aux personnels coupables d'actes de corruption				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2011					
	Valeur de référence:		10.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		65.0					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	8 526 000 000	1 726 000 000	8 082 121 094	1 282 121 094	674 362 315	280 894 600	8,34 %	21,91 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - ferme volonté du Chef de l'Etat de mener une lutte acharnée contre la corruption et l'enrichissement illicite. - engagement de la communauté internationale d'accompagner le Cameroun dans ce combat. - volonté affichée des pouvoirs publics d'assainir les comportements dans les milieux judiciaires et pénitentiaires. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Fonctionnement effectif du TCS qui a enrôlé 50 affaires concernant 168 personnes poursuivies. Il a jugé 28 affaires concernant 59 personnes. Le Ratio du nombre d'affaires jugées par rapport au nombre d'affaires enrôlées est de 56% tandis celui du nombre de personnes jugées par rapport au nombre de personnes poursuivies est de 35%.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - retard dans la mise en place du corps spécialisé des Officiers de Police Judiciaire au niveau du TCS ; - aléas des procédures dus aux pesanteurs dans l'organisation judiciaire. 							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre davantage la lutte contre la corruption tant dans le Sous-secteur Justice qu'au plan national en systématisant les sanctions contre les coupables ; - lancer les travaux du complexe des services judiciaires ; - renforcer les capacités des Magistrats et des Greffiers en matière de lutte contre la corruption ; - renforcer les effectifs des personnels des autres juridictions ; - doter les juridictions des moyens matériels et infrastructurels adéquats 							

Action 03 RECOUVREMENT DES FONDS DÉTOURNÉS

OBJECTIF	Rétablir l'Etat dans ses droits							
Indicateur	Intitulé:		Taux de recouvrement des fonds détournés, objet des décisions devenues définitives				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:							
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		60.0					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000	18 649 505	18 649 505	88,81 %	88,81 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	volonté exprimée par l'immense majorité des camerounais de privilégier la restitution des fonds détournés en lieu et place de l'emprisonnement des coupables.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - montant des fonds recouverts du 1er janvier au 04 septembre 2013 (date d'intervention du décret N° 2013/288 fixant les modalités de restitution du corps du délit) est de 2 401 235 610 FCFA ; - mise en place d'un mécanisme relatif à la restitution du corps du délit notamment l'intervention du décret sus-évoqué ; - ouverture au niveau du Trésor, d'un compte spécial devant recevoir les fonds restitués. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - difficulté des recouvrements après les condamnations devenues définitives ; - cadre juridique qui n'incitait pas à la restitution. 							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> - rendre automatique l'arrêt des poursuites dès restitution du corps du délit ; suppression de l'action qui deviendra une activité de l'action Répression de la corruption. 							

Action 04 COORDINATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement du programme							
Indicateur	Intitulé:		Taux d'exécution du programme				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	2 570 500 000	2 570 500 000	2 570 500 000	2 570 500 000	1 357 547 927	1 357 547 927	52,81 %	52,81 %

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Ce Rapport Annuel de Performance sur la mise en œuvre du PPA 2013 du Ministère de la Justice permet, d'une part d'opérer un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique du Département et, d'autre part d'entrevoir des perspectives à court et à moyen terme, au regard des leçons apprises.

De manière générale, la première année de mise en œuvre du Budget-Programme aura permis au Ministère de la Justice d'évaluer les efforts à entreprendre pour garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques afin d'attirer un plus grand nombre d'investisseurs, inciter à la création d'entreprise et par voie de conséquence, à la création des emplois.

Si ces premiers résultats peuvent sembler encourageants dans l'ensemble, des corrections profondes méritent d'être apportées au niveau :

- de la présentation des programmes ;
- du contenu des actions et des activités qui en découlent ;
- de la mesure de l'atteinte des performances attendues ;
- de la sensibilisation et surtout la formation des acteurs du Sous-secteur Justice sur ce nouveau mode de gestion des finances publiques axé sur les résultats.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Pour réaliser l'objectif assigné au Sous-secteur Justice dans le DSCE à savoir : "**Garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques**", les priorités du Ministère de la Justice ont été orientées sur les axes stratégiques suivants, en relation avec ses missions spécifiques : renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens ; amélioration de l'environnement des affaires ; renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds.

L'appréciation de la performance globale du Département ne peut se faire qu'au regard du rendement obtenu sur chacune de ces politiques publiques.

Renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens:

Les efforts particuliers ont été menés en 2013 en ce qui concerne l'accès à la Justice, le rendu de la Justice, la modernisation et l'harmonisation de la législation, la promotion des Droits de l'Homme et l'amélioration des conditions de détention.

En effet, le délai de traitement des affaires a été amélioré, passant de 36 mois en 2012 à 34 mois en 2013, avec pour cible fixé en 2016, 22 mois. Dans la même période, le pourcentage des affaires jugées par rapport aux affaires enrôlées est passé de 30 à 45%, avec pour cible 60% en 2016. La construction de la Cour d'Appel de l'Adamaoua a été achevée alors que celle

du Palais de Justice de Mbouda a démarré et les études architecturales et géotechniques pour la construction de celui de Mbalmayo ont été entièrement réalisées. Plusieurs avant-projets de textes ont été élaborés et certains ont abouti à la signature des décrets. Le Rapport Annuel du Ministère de la Justice sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2012 a été élaboré et publié. L'amélioration des conditions de détention en milieu carcéral a consisté en la réhabilitation de la Prison Centrale de Douala ; l'amélioration de la ration alimentaire (de 150 FCFA à 231 FCFA/jour/détenu), la couverture sanitaire des détenus (de 3.604F à 6 572frs/an/détenu).

Amélioration de l'environnement des affaires

L'Amélioration du climat des affaires s'est poursuivie en 2013 par : la formation de 40 Magistrats, Greffiers, Avocats et huissiers de Justice en Droit OHADA à l'ERSUMA au Bénin; la création et le fonctionnement effectif des Chambres Commerciales dans les TPI et les TGI; le renforcement du fonctionnement et la tenue de 02 sessions du Comité Ad-Hoc de suivi des saisies-attribution de créances dont les travaux ont abouti à la régression des cas de saisies-attribution abusives des créances ; l'organisation d'un voyage d'étude sur la Justice commerciale française à l'ENM à l'intention de 06 Magistrats des Chambres commerciales.

Renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds.

La lutte contre la corruption et les détournements de fonds s'est poursuivie en 2013 avec l'élaboration de l'avant-projet de texte sur les modalités de restitution du corps du délit (couronné par le décret n°2013/288 du 04 septembre 2013) ; d'un projet de texte sur les modalités d'application de l'article 35 du Code pénal sur les confiscations ; l'élaboration de l'avant-projet de texte portant création, organisation et fonctionnement du Corps Spécialisé d'Officiers de Police Judiciaire (OPJ) du Tribunal Criminel Spécial (TCS) ayant abouti au décret n°2013/131 du 03 mai 2013 ; la réfection et l'équipement des locaux devant abriter ce Corps. En 2013, le TCS a enrôlé 50 affaires concernant 168 personnes poursuivies. Il a jugé 28 affaires concernant 59 personnes. Le Ratio du nombre d'affaires jugées par rapport au nombre d'affaires enrôlées est de 56% tandis celui du nombre de personnes jugées par rapport au nombre de personnes poursuivies est de 35%. Le montant des fonds recouverts du 1er janvier au 04 septembre 2013 (date d'intervention du décret fixant les modalités de restitution du corps du délit) est de 2 401 235 610 FCFA.

3.2. LEÇONS APPRISES

- La mise en œuvre des 04 programmes du Ministère de la Justice a permis de montrer que des aménagements profonds doivent être opérés dans leur présentation, le contenu des actions et la définition des indicateurs de résultats. En effet, ces programmes ne permettent pas de tenir compte de la spécificité du MINJUSTICE (à cheval entre deux Pouvoirs) et de mettre en exergue ses 03 entités à savoir : les juridictions qui exercent le Pouvoir Judiciaire ; la Chancellerie (Services Centraux) qui coordonne les juridictions au plan administratif et qui

relève du Pouvoir exécutif ; et l'Administration Pénitentiaire qui est un maillon essentiel de la chaîne pénale ;

- Bien choisir les indicateurs permet de mieux renseigner sur les performances réalisées. Un mauvais choix d'indicateur oblige à s'écarter de la réalité exprimée par les activités menées au sein d'une action précise. Il faudrait un meilleur accompagnement dans la formulation des indicateurs ;
- Bien orienter la dépense des ressources financières des programmes et actions vers l'atteinte effective des objectifs suivis.

3.3. PERSPECTIVES 2014

- ü Reformuler les programmes et actions, leurs objectifs et indicateurs de résultats ;
- ü Faire correspondre chaque programme à une entité du Ministère de la Justice : Juridictions (Pouvoir Judiciaire), Chancellerie (Pouvoir exécutif) et Administration pénitentiaire ;
- ü Renforcer la coordination opérationnelle des actions d'un programme et celle des activités d'une action, pour améliorer la qualité des résultats de chaque programme ;
- ü Mettre en place une véritable politique avec des moyens adéquats pour la production des données statistiques indispensables au renseignement des indicateurs ;
- ü Former les responsables à tous les niveaux sur le budget programme ;
- ü Poursuivre et intensifier le projet d'informatisation du système judiciaire et démarrer l'informatisation du système pénitentiaire (le Schéma Directeur Informatique étant déjà élaboré).